520.12 Vérification des conditions requises pour jouer dans la STTL

Le club de tennis de table : ……..
représenté par : ……..
(et ……..)
avec signature(s) valide(s) conformément aux articles des statuts du club ……..,
demande le ……..... à être examiné comme équipe STTL potentielle pour la saison suivante.

1. Offre d'un entraînement pour jeunesse dans le cadre de J+S (un cours achevé l'année précédente et un cours en cours l'année en cours);
Saison en cours : Oui Non
Avant-saison : Oui Non
Unterlagen: Copie de la décision de paiement (OFSPO)

2. Participation d'une équipe aux championnats par équipes jeunesse (championnat régional, qualifications des associations régionales ou tour final national)
Saison en cours : Oui Non
Documents : Extrait de click-tt

3. Licence octroyée à au moins un joueur U15 ou plus jeune ayant joué pour le club dans le championnat par équipes pendant la saison en cours.
Saison en cours : Oui Non
Documents : Extrait de click-tt

4. Garantie technique de la retransmission du match
La salle dispose d'une connexion 5G stable, d'un réseau Wi-Fi ou d'une connexion Internet Ethernet classique.
5G: Oui Non
Vitesse upload : ……..
Vitesse download: ……..
Wi-Fi Oui Non
Vitesse upload : ……..
Vitesse download: ……..
Ethernet: Oui Non

Dans l'environnement immédiat des boxes, des prises électriques et suffisamment d'espace pour l'installation d'une caméra (1 m²) sont disponibles.

Oui Non

5. Respect des critères de solidité économique

Taux de liquidité 2 > 100 %

((Liquidités + subventions) / dettes)*100

Ratio de liquidité : ……..

Documents : derniers comptes annuels approuvés et procès-verbal de l'assemblée qui les a approuvés

Paiement régulier des joueurs, des cotisations sociales et des impôts à la source.

Documents:

– Déclaration écrite de chaque joueur (STTL ou NLB) indiquant si le club est à jour dans ses paiements (déclaration datant de moins de 30 jours).

– Confirmation du paiement de l'AVS ou déclaration expliquant pourquoi on n'est pas inscrit à l'AVS.

– Confirmation du paiement de l'impôt à la source ou déclaration expliquant pourquoi on n'est pas inscrit à l'impôt à la source.

Faits déterminants : si, entre la date de dépôt des documents et le premier jour des play-offs, un événement susceptible d'avoir une influence déterminante sur les finances du club survient, celui-ci est tenu de le signaler immédiatement. Le secrétariat est également habilité à exiger cette information.

L'examen de ces documents par le secrétariat STTL peut prendre jusqu'à 10 jours. Il incombe aux clubs de soumettre les documents en temps utile.

Lieu : …….....

Date : …….....

Signatures : …….....